



CONDITIONS PARTICULIERES
L'ASSURANCE MMA association sportive

Numéro de contrat :
116226947 L
(avenant)

Date d'effet : 13/01/2009 à 14h00
Avis magnétique : 5915 13 01 09 0011 N *P9*

LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES AVEC L'ASSURANCE MMA PRO N° 1

NB. Le n° de formule indiqué ci-dessus concerne le local principal

- Votre assurance Responsabilité civile liée à la vie associative Responsabilités générales liées à la vie associative Défense pénale et recours	OUI
Responsabilité civile des dirigeants	NON
Accidents corporels – Invalidité permanente	OUI, pour un montant de 12 000 Euros non indexé
– Décès	OUI, pour 50% du montant ci-dessus
– Prestations nature	OUI

VOTRE LOCAL PRINCIPAL:
SALLE DEFAUCOMPRET 4 Rue Parmentier 59800 LILLE

- Votre assurance Incendie, Dégâts des eaux, Liquides endommagés ou perdus, Evènements naturels	NON
- Votre assurance Vol, Bris des glaces et Vandalisme	NON
- Votre assurance Bris de machines et Pertes de contenu	NON
- Votre assurance Valeur de rééquipement à neuf	NON

- Votre assurance Pertes d'exploitation	NON
VOS OPTIONS	
- Bris de machines sur matériel portable	NON
VOS FRANCHISES	
- Franchise générale de votre contrat	200 €

Pour connaître les définitions, les conditions d'application et le montant détaillé des garanties et des franchises, consultez les Conditions générales, notamment les tableaux de garanties et des franchises.

Indice de souscription : 810.4